



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12/09/2026

BUREAU FÉDÉRAL

CANDIDATURE AS MONACO BASKET-BALL SA

Lors de sa réunion du samedi 12 septembre 2026, le Bureau Fédéral a statué définitivement sur la candidature du club de l'AS Monaco Basket SA à un engagement en Championnat Fédéral Nationale Masculine 1 (NM1). Le Bureau Fédéral a décidé de suivre l'avis défavorable de la Commission de Contrôle de Gestion et ainsi refuser l'engagement du club.

Le Bureau Fédéral a pris acte de l'avis défavorable de la Commission de Contrôle de Gestion (CCG) qui constate notamment que le club n'a pas été en mesure de constituer un dossier justifiant de la sincérité et de la fiabilité de la situation financière de la société.

Au regard de cet avis, et reprenant également l'historique du dossier, le Bureau a estimé qu'il ne disposait pas des garanties suffisantes pour justifier une mesure dérogatoire, l'engagement du club en NM1, à ses propres règlements, au titre de l'intérêt supérieur du basket, sans porter atteinte à l'intégrité et à l'équité des compétitions organisées par la Fédération, dont il est le garant.

Par ailleurs, le Bureau Fédéral a confirmé que le championnat de NM1 débiterait, comme prévu, le 18 septembre 2026. La FFBB communiquera sur la constitution des poules dès que la décision concernant l'engagement de Fos Provence Basket sera connue.